

Description

Le ou la vétérinaire soignent les animaux malades ou blessés (animaux de compagnie, de ferme, de grands élevages ou animaux sauvages tels que poissons, oiseaux, etc.). Ils procèdent à des examens, posent un diagnostic, dispensent des traitements et prodiguent des conseils aux propriétaires. Ils sont amenés à prévenir et à éradiquer les maladies contagieuses (épizooties) par le traitement, l'isolation et parfois l'élimination du cheptel. La sélection et l'amélioration des races animales domestiques ainsi que la recherche dans le domaine de l'alimentation animale et de la qualité de la viande produite les occupent aussi.

Leurs principales activités consistent à:

Soins aux petits animaux

- ausculter les petits animaux (chiens, chats, petits rongeurs, oiseaux, etc.), découvrir les maladies, les lésions ou les anomalies dont ils souffrent à l'aide d'examens de laboratoire, de radiographies, etc. et poser un diagnostic;
- leur appliquer des traitements, prescrire des médicaments et les hospitaliser si nécessaire;
- préparer un animal pour une intervention chirurgicale, l'anesthésier, l'opérer et l'assister au réveil;
- expliquer aux propriétaires les soins à prodiguer à leur animal de compagnie, les règles d'hygiène et d'alimentation;

Soins aux gros animaux

- contrôler l'état de santé des bêtes d'élevage (bovins, porcins, caprins, ovins, animaux de basse-cour, etc.);
- procéder à des interventions médicales lors d'accidents, de maladies ou de problèmes particuliers;
- pratiquer une médecine préventive en vaccinant et en indiquant aux producteurs et aux éleveurs les mesures à prendre pour éviter la propagation des maladies;
- mettre en œuvre les conditions optimales d'élevage en fixant des objectifs de production;
- prélever et préparer de la semence, des ovules ou des embryons et pratiquer l'insémination artificielle;
- assurer le suivi de fécondité des femelles porteuses et les aider à mettre bas en cas de difficulté;
- examiner les bêtes destinées à la consommation avant, pendant et après l'abattage et contrôler la viande et les préparations carnées jusqu'au lieu de vente;

Prévention et recherche

- participer à la lutte contre les épizooties, identifier les agents infectieux, délimiter les zones à risque, appliquer les dispositions décidées par l'Office vétérinaire fédéral ou les services cantonaux;
- chercher et développer des médicaments, des produits alimentaires pour animaux, des techniques d'insémination, des procédés d'amélioration de la race.

Environnement de travail

Les vétérinaires urbains consultent en cabinet, avec l'aide d'un assistant ou d'une assistante en médecine vétérinaire. En cas d'urgence, ils peuvent être appelés à domicile. Dans les milieux ruraux, ils travaillent dans les étables et interviennent de jour comme de nuit. Dans les cliniques, les centres d'insémination artificielle ou dans les instituts de recherche, ils exercent un travail d'équipe.

Formation

La formation de vétérinaire s'acquiert par des études universitaires.

Lieux

- Berne et Zurich.

Durée

- 5,5 ans.

Conditions d'admission

- maturité gymnasiale ou titre jugé équivalent;
- bonnes connaissances d'allemand;
- inscription préalable obligatoire par voie électronique jusqu'au 15 février auprès de swissuniversities à Berne (www.swissuniversities.ch);
- test d'aptitudes en juillet.

Titre obtenu

- bachelor et/ou master;
- diplôme fédéral de vétérinaire.

Remarque: le diplôme fédéral de vétérinaire permet l'exercice de la médecine vétérinaire en Suisse.

Contenu

- fondements des sciences naturelles et de médecine vétérinaire; anatomie, physiologie, biochimie, biologie, physique; introduction à la protection et à la détention des animaux;
- connaissances de base de la médecine vétérinaire: chirurgie, anesthésiologie, pathologie et oncologie, radiologie, toxicologie, biochimie, éthologie, immunologie, diagnostic laboratoire, pharmacologie, zootechnie, etc.;
- approfondissement (animaux de compagnie, chevaux, animaux de rente, pathobiologie, recherche bio-médicale, santé publique vétérinaire);
- approfondissement des techniques et des connaissances permettant d'accomplir l'acte vétérinaire;
- année de stage au sein de différents instituts et cliniques.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/etudes.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à supporter la vue du sang
- Capacité à supporter les mauvaises odeurs
- Sens de l'observation
- Disponibilité
- Disposition à de fréquents déplacements
- Désir de soigner les autres
- Hygiène et propreté

Perspectives professionnelles

La majorité des vétérinaires diplômés exercent une activité de spécialistes dans une pratique curative en milieu urbain ou rural. Les autres sont salariés dans l'industrie, les organismes de recherche, les laboratoires, les coopératives et les centres de production, les centres d'insémination artificielle, les abattoirs, les services vétérinaires de l'administration (cantons, Confédération, armée, etc.). L'hygiène alimentaire, spécialement des viandes et des produits d'origine carnée, offre des places de travail variées et intéressantes.

Les hôpitaux pour animaux de Berne et de Zurich, rattachés aux facultés vétérinaires de ces universités, sont également pourvoyeurs d'emplois.

Quelques vétérinaires trouvent des débouchés dans la coopération technique, la protection des espèces, la faune, les animaux exotiques, la santé publique, etc.

Perfectionnement

Le diplôme fédéral de vétérinaire n'achève pas la formation. Plusieurs années de pratique sont encore nécessaires pour être à l'aise dans cette profession et arriver à maîtriser les gestes et les techniques d'intervention.

Les études sont généralement suivies d'un assistantat de 2 à 5 ans chez un praticien ou une praticienne ou dans une université. Les spécialisations, dont certaines sont reconnues par la Société des vétérinaires suisses (SVS), s'acquièrent par l'expérience pratique, en général 3 à 5 ans.

Les vétérinaires porteurs du diplôme fédéral peuvent exercer la médecine vétérinaire de manière indépendante en Suisse moyennant une autorisation cantonale.

Les vétérinaires peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- formation continue, conférences proposées par les associations de vétérinaires suisse et étrangères;
- spécialisation SVS dans divers domaines (petits animaux, ruminants, chevaux, porcs, volaille, diagnostic de laboratoire, pathologie, médecines alternatives et complémentaires, médecine comportementale, etc.), 3 à 5 ans à plein temps, divers lieux de Suisse;
- diplôme fédéral de physiothérapeute pour animaux, formation modulaire en emploi, divers lieux de Suisse;
- doctorat;
- etc.

Les champs d'activité sont si différents les uns des autres que chaque vétérinaire doit choisir de se spécialiser en fonction de ses compétences, ses goûts, ses aptitudes et des opportunités.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Biochimiste UNI/Biochimiste UNI
- Biologiste UNI/Biologiste UNI
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin-dentiste UNI/Médecin-dentiste UNI
- Pharmacien UNI/Pharmacienne UNI
- Zoologiste UNI/Zoologiste UNI

Adresses

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne
Tél.: 058 463 30 33
<http://www.osav.admin.ch>

Société des vétérinaires suisses (SVS)
Brückfeldstrasse 18
3012 Berne
Tél.: 031 307 35 35
<http://www.profession-veterinaire.ch>
<http://www.gstsvs.ch>

Université de Berne
Décanat de la Faculté Vetsuisse
Länggassstrasse 120
3012 Berne
Tél.: 031 631 21 11
<http://www.vetsuisse.unibe.ch>

Université de Zurich
Décanat de la Faculté Vetsuisse
Winterthurerstrasse 204
8057 Zurich 57
Tél.: 044 635 8121
<http://www.vet.uzh.ch>